

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT O-0028/08

posée conformément à l'article 108 du règlement

par Hannu Takkula, Paulo Casaca, Paul van Buitenen, Roger Helmer, Patrick Gaubert, Luís Queiró, Koenraad Dillen, Toomas Savi, Bastiaan Belder, Ashley Mote, Frank Vanhecke, Konrad Szymański, István Szent-Iványi, Vasco Graça Moura, Alexander Alvaro, Jorgo Chatzimarkakis, Johan Van Hecke, Graf Alexander Lambsdorff, Janusz Onyszkiewicz, Ramona Nicole Mănescu, Tunne Kelam, Bronisław Geremek, Charles Tannock, Jana Hybášková, Grażyna Staniszevska, David Sumberg, Philip Claeys, Vladimír Železný, Jaroslav Zvěřina, Helga Trüpel, Mogens Camre, Eija-Riitta Korhola, Peter Šťastný, Kyösti Virrankoski, Neil Parish, Siiri Oviir, Olle Schmidt, Marek Aleksander Czarnecki, Frédérique Ries, Gabriele Albertini, Martin Callanan, Christopher Heaton-Harris, Józef Pinior et Struan Stevenson
au Conseil

Objet: Le Hezbollah et la liste européenne des organisations terroristes interdites

Au cours du mois de janvier 2008, des terroristes venus d'un territoire contrôlé par la FINUL ont effectué deux tirs de roquettes contre Israël, que le Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-Moon, a qualifiés de "grave violation de la résolution 1701 du Conseil de sécurité". Des groupes terroristes visaient également la Force des Nations unies précitée. D'autre part, le Hezbollah – soutenu par la Syrie – a été impliqué dans une vague d'assassinats politiques perpétrés au Liban. Fort du soutien des gouvernements syrien et iranien, le Hezbollah est devenu un État dans l'État empêchant les institutions démocratiques libanaises d'exercer leurs pouvoirs politiques; ce fut d'ailleurs le cas récemment lorsqu'il a empêché l'élection présidentielle et insisté pour obtenir un nombre de portefeuilles ministériels lui permettant d'exercer un droit de véto. C'est un fait: le Hezbollah empêche le gouvernement libanais d'exercer sa pleine souveraineté.

En refusant de qualifier le Hezbollah de groupe terroriste, l'Union européenne lui a ainsi permis de se livrer en Europe aux activités financières qui sont nécessaires à sa survie au Liban. En d'autres termes, les fonds qu'il collecte en Europe lui permettent de menacer la stabilité politique et économique du Liban, d'entraver les négociations de paix au Moyen-Orient, de porter préjudice à la sécurité d'Israël et d'encourager le terrorisme et la déstabilisation au Moyen-Orient. En outre, le Hezbollah répand avec succès son idéologie chez les jeunes musulmans en Europe, fait d'ailleurs confirmé par l'arrestation de jeunes musulmans en Allemagne. Il coopère à l'échelle mondiale avec des groupes radicaux et renforce ses liens avec d'autres groupes terroristes en Europe. Aussi cette dernière se met-elle en danger en refusant de prendre clairement position contre le Hezbollah.

Il apparaît clairement que la distinction entre le bras politique et le bras militaire du Hezbollah est pour le moins artificielle, surtout après que Muhammad Fannish, un dirigeant politique de cette organisation, a déclaré que ses objectifs politiques et militaires ne faisaient qu'un.

À la lumière de ce qui précède, et compte tenu de l'engagement sérieux de l'Union européenne en faveur du processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil pourrait-il répondre aux questions suivantes:

- Quand a-t-il décidé d'agir pour défendre la souveraineté démocratique et le gouvernement légitime du Liban et quelles mesures a-t-il décidé de prendre en ce sens?
- Que fait-il pour éviter que le Liban ne soit le théâtre de dissensions internes et d'assassinats politiques, ce qui pourrait donner lieu à un conflit plus étendu au Moyen-Orient?
- Quand prévoit-il de classer le Hezbollah parmi les organisations terroristes interdites?

Dépôt: 18.03.2008

Transmission: 19.03.2008

Echéance: 09.04.2008